

225C0631
FR0010908533-FS0294

10 avril 2025

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DECLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

EDENRED

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 9 avril 2025, la société Harris Associates L.P.¹ (1209 N Orange St, Wilmington, DE 19801, Etats-Unis), agissant pour le compte de fonds et de clients sous gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 7 avril 2025, le seuil de 5% des droits de vote de la société EDENRED et détenir, pour le compte desdits fonds et clients, 12 154 124 actions EDENRED représentant autant de droits de vote, soit 5,03% du capital et 4,96% des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions EDENRED sur le marché.

¹ Contrôlée par la société Natixis Investment Managers, L.P., elle-même contrôlée par la société Natixis. Harris Associates L.P. exerce les droits de vote indépendamment de Natixis Investment Managers, L.P. et ses filiales, dans les conditions posées aux articles L. 233-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.

² Sur la base d'un capital composé de 241 526 670 actions représentant 244 877 059 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.